



Les citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions !

BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2023

Dates importantes :

Dépôt des projets : du 29 août au 14 octobre 2022

Analyse et sélection des projets : du 15 octobre au 3 décembre 2022

Annonce du ou des projet(s) retenu(s) : janvier 2023

Réalisation du ou des projet(s) retenu(s) : 2023



La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer la reconduction d'un budget participatif citoyen afin de permettre à ceux-ci de proposer des projets qui leur tiennent à coeur.

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'implication des citoyens et des organismes de Mirabel à la vie municipale. Le conseil municipal réservera un budget de 100 000 \$ pour un ou des projets ayant un volet collectif et un 10 000 \$ supplémentaire pour un ou des projets jeunesse.

Qui peut déposer un projet ?

Volet jeunesse : Les jeunes citoyens de Mirabel de moins de 18 ans inclusivement peuvent s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet jeunesse. Les organismes jeunesse sont également admissibles.

Volet collectif : Tout citoyen de Mirabel de 18 ans et plus peut s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet collectif. Les organismes sont également admissibles.

Quand peut-on déposer des projets ?

À partir du 29 août jusqu'au 14 octobre 2022.

Comment peut-on participer ?

- Présenter votre projet à l'aide du *formulaire* prescrit au plus tard le 14 octobre 2022;
- Le *formulaire* prescrit est disponible sur le site internet de la Ville de Mirabel à l'adresse www.mirabel.ca. Vous pouvez aussi vous procurer une copie papier du *formulaire* prescrit à la réception de l'hôtel de Ville de Mirabel ou dans l'une de ses bibliothèques publiques;
- Une fois complété, le *formulaire* prescrit peut nous être retourné par courriel à l'adresse suivante : m-c.fecteau@mirabel.ca ou déposé à la réception de l'hôtel de Ville.



Quels sont les critères d'admissibilité des projets ?

Un projet est admis au budget participatif citoyen seulement si :

- Il est soumis à l'aide du *formulaire prescrit* à cet effet avant la fin de la période de dépôt des projets;
- Il est réalisable durant l'année 2023.

Sélection du ou des projets

Le conseil municipal se réserve le droit de retenir, en totalité ou en partie, un ou des projets présentés, tout en respectant minimalement les enveloppes budgétaires allouées aux volets jeunesse et collectif.



*Accueillante, dynamique et diversifiée, Mirabel se démarque par son milieu de vie de qualité où la cohabitation, le développement durable et **les services aux citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions.***

**Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Téléphone : (450) 475-8653**



Budget participatif 2023 Soumission d'un projet

INSCRIVEZ VOTRE PROJET
Du 29 août au 14 octobre 2022

Artisan du projet

Nom : Téléphone :
Courriel :
Adresse : **Mirabel (Québec)** Code Postal :

- Je reconnais être âgé de 18 ans et plus pour les fins du dépôt du projet à volet collectif
- Je reconnais être âgé de moins de 18 ans pour les fins du dépôt du projet à volet jeunesse

Volet collectif **Volet jeunesse**

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Nom du projet :

Description du projet (Maximum 80 mots) :

Raisons ou avantages du projet pour la communauté (Maximum 300 mots) :



Budget participatif 2023 Soumission d'un projet

INSCRIVEZ VOTRE PROJET
Du 29 août au 14 octobre 2022

Volet collectif (suite)

Volet jeunesse (suite)

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Raisons ou avantages du projet pour la communauté (Maximum 300 mots) (suite) :

Lieux publics envisagés pour la réalisation du projet :

Motif pour ce choix :

Estimation du coût associé à la réalisation du projet :

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (Photos ou images, lettre de partenariat, description plus détaillée du projet, etc.)

Signature

J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet.

Date :

Signature : _____